

M. J. Spratt, et qu'on eût une entrevue avec la défenderesse Mary Francis Regis.

30.—En arrivant à la Maison de la Providence, la défenderesse Mary Magdalene descendit de l'automobile et eut une entrevue avec la défenderesse Mary Francis Regis. A la suite de cet entretien, elle revint et déclara que la Mère Francis Regis leur donnait l'ordre d'exécuter le programme indiqué et d'aller à Montréal. Le Rev. P. Mea réitéra sa menace de faire appel à la foule à l'embarcadère de Kingston Junction, ce qui eut pour effet de faire retourner les défenseurs John Naylor et Mary Magdalene près de la défenderesse Mary Francis Regis pour s'entretenir encore avec elle.

31.—On demanda ensuite au Rev. P. Mea d'entrer dans la Maison de la Providence et d'avoir un entretien avec la défenderesse Mary Francis Regis. Celle-ci alors déclara que la demanderesse était folle; que le fait était établi par les certificats de deux docteurs; que la défenderesse était en possession de ces certificats; qu'on allait donc mener la demanderesse dans un asile d'aliénés de la Province de Québec; et que d'ailleurs, tout se faisait avec la sanction du défendeur M. J. Spratt, archevêque de Kingston.

32.—Le Rev. P. Mea conseilla alors au défendeur John Naylor de téléphoner au défendeur M. J. Spratt, archevêque de Kingston, et de lui raconter ce qui se passait, sur quoi le défendeur John Naylor téléphona au défendeur M. J. Spratt, archevêque de Kingston, qui répondit n'avoir aucun autre ordre à donner.

33.—A la suite de cette conversation téléphonique, le défendeur John Naylor entra dans une grande colère, déclarant que c'était dégoûtant de mêler qui que ce soit à une telle affaire, et qu'il consentait à ce que la demanderesse fût reconduite au couvent de Ste. Marie-du-Lac, ce qui fut fait.

34.—Le défendeur John Naylor qui, en qualité de constable, appartient au corps de police de la ville de Kingston, fut employé par les défenseurs M. J. Spratt, archevêque de Kingston, Mary Francis Regis et Daniel Phelan pour agir comme ci-dessus.

35.—La défenderesse Mary Francis Regis ne possédait pas les certificats de deux médecins déclarant folle la demanderesse, mais elle en avait un du défendeur Daniel Phelan qui affirmait la folie de la demanderesse.

36.—Dans la matinée du 14 Septembre, 1916, le défendeur Daniel Phelan se rendit à l'orphelinat de Ste. Marie-du-Lac, où, sans même entrer dans la chambre où la demanderesse travaillait, il eut avec elle la conversation suivante. Le défendeur Daniel Phelan demanda à la demanderesse où était le P. Mea. "Il est allé en ville," répondit-elle. "Et comment allez-vous, ma Soeur?" continua le défendeur Daniel Phelan, sur quoi la demanderesse répliqua: "Je ne me suis jamais mieux sentie de ma vie," ou quelque chose d'analogue. Là-dessus le défendeur Daniel Phelan, retira la tête de la porte.

37.—A la suite de cette conversation avec la demanderesse, le défendeur Daniel Phelan délivra, par fraude et dans une intention criminelle, un certificat, déclarant folle la demanderesse, et fut cause qu'on employa les moyens mentionnés plus haut pour transporter la demanderesse dans un asile d'aliénés de la Province de Québec, et chargea le défendeur John Naylor d'opérer l'enlèvement.

38.—La demanderesse, de retour à Ste. Marie-du-Lac, avait si grand-peur qu'on attentât à sa vie et à sa liberté que, pendant plusieurs semaines, elle ne quitta pas ses vêtements.

39.—La demanderesse demeura quelques semaines à Ste. Marie-du-Lac, jusque vers le 23 octobre 1916. Puis on lui persuada de se rendre dans un couvent de l'Ordre des Soeurs de la Charité de la Maison de la Providence, situé dans la ville de Belleville, et dont une certaine Mary Gabriel était la Soeur supérieure.

40.—A l'arrivée de la demanderesse à Belleville, on la traita avec grande bonté, et elle eut, au sujet de son affaire, beaucoup d'entretiens avec la Soeur supérieure Mary Gabriel. Mais quelques mois plus tard, le ou vers le 15 février 1917, à l'instigation et à la connaissance des défenseurs M. J. Spratt, archevêque de Kingston, et de Mary Francis Regis, la demanderesse commença d'être persécutée méchamment et systématiquement par la Soeur supérieure et quelques religieuses qui demeuraient avec elle dans le couvent de Belleville.